

**Le débroussaillage fait partie intégrante de la lutte contre les feux de forêt. Dans l'Hérault, celui-ci est une obligation du Code forestier.**

La sécheresse qui devient récurrente chaque année augmente le risque d'incendie, comme on a pu le constater cet été. Que faire pour éviter, sinon limiter les risques ? Le débroussaillage est une des actions préventives à mettre en œuvre. En effet, les broussailles sont un facteur de propagation des feux. C'est pourquoi des obligations légales de débroussaillage ont été mises en place dans le but d'éviter ce risque de dommage. Car il s'agit là de protéger les biens et les personnes.

C'est dans ce cadre qu'une réunion publique est programmée le 8 février prochain à 18h dans la salle des Trophées des Arènes. Ouverte à tous les administrés, cette réunion sera menée par des représentants de l'ONF (Office National des Forêts), de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et du Service Départemental Incendie et Secours (SDIS). L'objectif est de sensibiliser le public à la lutte contre les incendies, d'expliquer et rappeler la réglementation à appliquer sur le territoire en matière de débroussaillage ainsi que les zones concernées. Que sont les OLD ? Comment, où et quoi débroussailler ? Que faire en cas d'incendie ? Quelles sont les zones concernées à Lunel ? Ces professionnels seront là pour répondre à vos questions.

Cette réunion de sensibilisation fait partie de la prévention car qui dit obligation légale dit respect de la loi. C'est aussi l'un des rôles de l'ONF, faire respecter les obligations de débroussaillage par des contrôles sur le terrain. Ce sera également le cas à Lunel.

***L'ESSENTIEL :***

**Réunion publique sur les obligations légales de débroussaillage**

Mercredi 8 février 2023 à 18h  
Salle des Trophées – espace des Arènes  
Ouvert à tous et toutes.

